

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 septembre 2021

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt et un, s'est assemblé au gymnase Liberté sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

CONVENTIONS
RELATIVES A
L'ENFOUISSEMENT
DES RESEAUX
ELECTRIQUES RUE
BERNARD, RUE DU
TAPIS VERT, RUE
DU GARDE-
CHASSE, ET
AVENUE GEORGES
CLEMENCEAU

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Malika DJERBOUA, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL (à partir du point 10), Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Guillaume LAFEUILLE, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI, Richard LE PONTOIS par Patrick CARROUER, Sonia ANGEL par Valérie LEBAS (jusqu'au point 10), Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Lucie FERRANDON, Hélène BERTHOUMIEUX par Frédérique SARRE

ABSENTES : Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET

SECRETAIRE : Guillaume LAFEUILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

OBJET : CONVENTIONS RELATIVES A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES RUE BERNARD, RUE DU TAPIS VERT, RUE DU GARDE-CHASSE, ET AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-35 relatif à l'enfouissement des réseaux numériques,

VU le code de la commande publique, notamment l'article L.2422-12,

VU la convention d'adhésion de la commune des Lilas au SIPPAREC,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Dans le cadre de sa politique de mise en valeur et de protection de l'environnement, la Ville des Lilas s'est déclarée volontaire pour la réalisation de travaux d'intégration dans l'environnement des réseaux aériens situés sur son territoire, en particulier Un programme d'enfouissement des réseaux aériens d'électricité et de communications Orange et SFR sur les rues Bernard, du Garde-chasse, du Tapis vert, et avenue Georges Clémenceau.

Les secteurs concernés comprennent trois types de réseaux à enfouir :

- Le réseau de distribution publique d'énergie électrique
- Le réseau de communications électroniques d'Orange
- Le réseau de communications électroniques de SFR FIBRE SAS

La Ville et le SIPPAREC (syndicat intercommunal pour l'électricité et les réseaux de communication) ont souhaité organiser la réalisation de ces travaux et leur bonne coordination afin de limiter, dans la mesure du possible, les désordres en résultant,

La Ville et le SIPPAREC (autorité concédante du réseau de distribution publique d'électricité en exécution d'une convention de concession conclue avec EDF le 5 juillet 1994) ont co-signé en 2013 une convention financière pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques de France Telecom et une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux propres à la collectivité (délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2013).

Le montant total des travaux s'élève à 673 080 € TTC et la participation financière de la ville était estimée en juillet 2021 à 311 400 € TTC répartie comme suit :

Pour le réseau de communications électroniques (Orange) les couts suivants :

- Etudes : 21 300.00 € HT
- Travaux : 211 900.00 € HT
- Total HT : 233 200.00 € HT
- Total TTC : 279 840.00 € TTC (TVA à 20%)

Pour le réseau de communications électroniques SFR FIBRE SAS les couts suivants :

- Etudes : 2 400.00 € HT
- Travaux : 23 900.00 € HT
- Total HT : 26 300.00 € HT
- Total TTC : 31 560.00 € TTC (TVA à 20%)

La Ville et le SIPPAREC ont désigné le SIPPAREC comme maître d'ouvrage commun à l'ensemble de l'ensemble de l'opération (études, lancement des marchés et du suivi du chantier).

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,
VU le projet de convention ci annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve les conventions financières entre la commune des Lilas et le SIPPAREC relatives à l'enfouissement des réseaux aériens d'électricité et de communications Orange et SFR sur les rues Bernard, du Garde-chasse, du Tapis vert, et avenue Georges Clémenceau.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions et les pièces administratives s'y rapportant.

ARTICLE 3 : Inscrit aux budgets des exercices concernés les sommes correspondantes à la participation financière de la Ville telle qu'elle est indiquée dans la convention précitée.

ARTICLE 4 : Dit que la présente délibération et les conventions annexées, seront adressées à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, au SIPPAREC et affichées en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
 Pour copie conforme,

Le Maire,

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par : Voix pour 33 Voix contre Abstentions NPPV
--

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **01 OCT. 2021**
 (pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20210929-D115-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.